

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
18/05/2022

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2022-36- Tarifications périscolaires 2022/2023 :
repas normaux et repas de régime

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

1. Tarifs périscolaires maternelle et primaire : repas normaux

La Commission Scolaire a décidé de revaloriser les budgets scolaires de 2%. De plus, un nouveau marché « fourniture et livraison de repas » va démarrer en septembre 2022 dans lequel nous prévoyons une augmentation du coût du fournisseur.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est donc proposé d'augmenter les tarifs périscolaires « maternelle et primaire » de 2%. Les conditions suivantes sont établies selon les modalités d'application des tarifs en fonction du Quotient Familial tel que défini par délibération n° 2022-35- du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

MATERNELLE

	INSCRIPTION A L'AVANCE					
	Au plus tard la veille à 9h					
	Mouloinois			Non Mouloinois		
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
Matin / 7h30 – 8h30						
lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,03	1,79	1,42	3,04	2,67	2,13
Midi / 12h – 14h						
lundi, mardi, jeudi, vendredi	7,94	6,98	5,56	8,80	7,75	6,16
Soir / 16h30 – 18h30						
lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,00	3,52	2,79	6,00	5,28	4,20

INSCRIPTION DERNIERE MINUTE						
Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)						
Moulinois			Non Moulinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
<i>Tarifs en euros</i>						
Matin / 7h30 – 8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,04	2,67	2,13	4,56	4,01	3,19
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	11,90	10,48	8,33	13,21	11,62	9,25
Soir / 16h30 – 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,00	5,28	4,20	9,00	7,93	6,29

ELEMENTAIRE

INSCRIPTION A L'AVANCE						
Au plus tard la veille à 9h						
Moulinois			Non Moulinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
<i>Tarifs en euros</i>						
Matin / 7h30 – 8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,44	1,26	1,01	2,16	1,91	1,51
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,49	5,71	4,54	7,20	6,33	5,04
Soir / 16h30 – 18h30	3,09	2,72	2,16	4,64	4,08	3,25

INSCRIPTION DERNIERE MINUTE						
Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)						
Moulinois			Non Moulinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
<i>Tarifs en euros</i>						
Matin / 7h30 – 8h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,16	1,91	1,51	3,24	2,86	2,27
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	9,73	8,57	6,81	10,80	9,51	7,56
Soir / 16h30 – 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,64	4,08	3,25	6,96	6,12	4,87

2. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : repas de régime

Dans le cadre d'un accueil d'enfants en situation d'allergies alimentaires et sous Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), la Commune propose un menu adapté appelé menu NÂTAMA. Il convient d'adapter la tarification applicable pour les repas de régime par rapport au coût proposé par le fournisseur et ce, à compter du 1^{er} août 2022, selon les modalités suivantes :

- **Inscription 7 jours au préalable au 1^{er} jour de fréquentation**
- 11,06 € par plateau repas
- 12,06 € par plateau repas dernière minute
- Conditionnement par carton de 4 unités
- Frais de port à hauteur de 40,00 € pour toute commande dont le montant est inférieur à 350,00 €
- Frais de port à la charge de l'expéditeur pour toute commande dont le montant est supérieur à 350,00 €
- Remise de 5 % pour toute commande dont le montant atteint ou dépasse 2.000,00 €

3. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : hors restauration du temps de pause méridienne

En cas de crise sanitaire, il est proposé de fixer les tarifs de la pause méridienne, sans fourniture de repas (tiré du sac ne nécessitant ni réchauffe, ni mise au froid), de la façon suivante (les tarifs tiennent compte de l'augmentation de 2%) :

MATERNELLE

INSCRIPTION A L'AVANCE						
Au plus tard la veille à 9h						
Mouloinois			Non Mouloinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,61	3,18	2,53	4,48	3,94	3,13
INSCRIPTION DERNIERE MINUTE						
Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)						
Mouloinois			Non Mouloinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	7,58	6,67	5,30	8,88	7,81	6,22

ELEMENTAIRE

INSCRIPTION A L'AVANCE						
Au plus tard la veille à 9h						
Mouloinois			Non Mouloinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,05	1,81	1,44	2,76	2,43	1,94
INSCRIPTION DERNIERE MINUTE						
Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)						
Mouloinois			Non Mouloinois			
Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1201 et +	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	
T. de base	-12%	-30%	T. de base	-12%	-30%	
Midi / 12h – 14h lundi, mardi, jeudi, vendredi	5,29	4,66	3,70	6,36	5,60	4,46

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros, à l'exception des repas de régime.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-36-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.